

SECTION 1 - INTRODUCTION

1.01 Application | Utilisation

- a) This order, Dress Regulations for Navy League Cadets and Officers, is issued to provide members with the policy and instructions for wearing NL Cadet and NL Officer uniforms.
 - b) The Navy League of Canada Branch or Division is responsible for providing all NL Officers and Cadets a suitable uniform as approved by Logistik Unicorp.
 - c) To ensure uniformity and the maintenance of a high standard of dress and deportment, this regulation details policy, authorized items, their method of wear and standards of personal appearance.
- a) Cet Ordre de tenue pour les cadets et les officiers de la Ligue navale contient la politique et les instructions concernant le port d'uniforme des cadets et des officiers de la LN.
 - b) La succursale ou la division de la Ligue navale du Canada est responsable de fournir à tous les officiers et cadets de un uniforme approprié tel qu'approuvé par Logistik Unicorp.
 - c) Pour assurer l'uniformité et maintenir une norme élevée d'habillement, il expose en détail la politique, les articles autorisés, la manière de les porter et les normes d'apparence personnelle.

1.02 Authority and Standards | Autorité et norms

- a) Dress Regulations for Navy League Cadets and Officers shall be interpreted as follows: If an item is not included in these regulations, it is not authorized.
 - b) All cadets parading as a group in uniform shall be required to wear the same order of dress, except where individually exempted. The same applies to Navy League Officers.
 - c) The right to wear a Navy League Officer Uniform is granted solely by the National Navy League Cadet Committee. Even if an individual purchases uniforms, they may only be worn by authorized (Warranted) individuals.
 - d) Uniforms may only be worn when authorized by the Commanding Officer.
- a) L'Ordre de tenue pour les cadets et les officiers de la Ligue navale doit être interprété de la manière suivante : si un article n'est pas inclus dans ce règlement, il n'est pas autorisé.
 - b) Tous les cadets qui paraden dans un groupe en uniforme doivent porter la même tenue, à moins d'en être exemptés à titre individuel. La même mesure s'applique aux officiers de la LN.
 - c) Seul le Comité national peut autoriser le port d'un uniforme d'officier de la Ligue navale. Même si l'uniforme est acheté, il ne peut être porté que par des personnes autorisées.
 - d) Les uniformes ne peuvent être portés que si le commandant l'autorise.

1.03 Conduct While in Uniform | Conduite en uniforme

- a) The uniform worn by Navy League Cadet Officers and Cadets is naval in character and
- a) L'uniforme des officiers et des cadets de la Ligue navale est justement de type naval et

has a historic origin. It is to be worn with care and pride, and protected from all abuse and misuse by those granted permission to wear it.

- b) Navy League Officers and Cadets are to conduct themselves in a manner that brings credit to their Corps and The Navy League of Canada at all times while they are in Navy League uniform.

trouve son origine dans l'histoire. Il doit être porté avec fierté et la personne autorisée à le porter doit en prendre soin et le protéger de toute détérioration et de tout usage impropre.

- b) Les officiers et les cadets de la Ligue navale doivent toujours se conduire d'une manière qui fait honneur au corps de cadets et à la Ligue navale du Canada lorsqu'ils portent l'uniforme de la ligue.

1.04 Jewelry | Bijoux

- a) The wearing of jewelery is permitted in uniform however Cadets and Officers must not:

- i. wear jewelery that poses a safety risk or risk of injury;
- ii. wear jewelery that effects the member's ability in carrying out their duties;
- iii. wear jewelery that represents or may be considered to be hateful, racist, sexist or criminal or that demonstrates discrimination as defined by the Canadian Human Rights Acts (CHRA);
- iv. rings: there are no limits on the number of rings that may be worn, provided they do not post a safety or risk of injury;
- v. earrings: Members may wear multiple earrings or other spacers, that are not larger than 2cm square or diameter;
- vi. nose rings: Members may wear a single nose piercing, related to cultural, religious or spiritual belief. Septum piercings are not permitted;
- vii. safety must be considered at all times.

- a) Le port de bijoux est permis en uniforme, mais les cadets et les officiers ne doivent pas :

- i. porter des bijoux qui présentent un risque ;
- ii. pour la sécurité ou un risque de blessure ;
- iii. porter des bijoux qui nuisent à sa capacité de s'acquitter de ses fonctions ;
- iv. porter des bijoux qui représentent ou peuvent être considérés comme haineux, racistes, sexistes ou criminels ou qui font preuve de discrimination au sens de la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP) ;
- v. bagues : Il n'y a pas de limite au nombre de bagues qui peuvent être portées, à condition qu'elles n'affichent pas de sécurité ou de risque de blessure ;
- vi. boucles d'oreilles : Les membres peuvent porter plusieurs boucles d'oreilles ou autres entretoises, qui ne dépassent pas 2 cm carré ou de diamètre ;
- vii. anneaux de nez : Les membres peuvent porter un seul piercing au nez, lié à une croyance culturelle, religieuse ou spirituelle. Les piercings au septum ne sont pas autorisés ;
- viii. la sécurité doit être prise en compte à tout moment.

1.05 Makeup | Maquillage

- a) A Member may wear nail polish, artificial nails, temporary lashes, and eyelash extensions unless it impairs their safety or ability to perform their duties. Safety must be considered at all times.

- a) Un membre peut porter du vernis à ongles, des ongles artificiels, des cils temporaires et des extensions de cils, sauf si cela nuit à sa sécurité ou à sa capacité d'exercer ses fonctions. La sécurité doit être prise en compte à tout moment.

1.06 Hair | Cheveux

- a) Hair shall:
 - i. not prevent the proper wearing of headdress;
 - ii. be neatly groomed and clean;
 - iii. colouring of hair is permitted;
 - iv. long hair is permitted but must be secured accordingly when extending below the top / ridge of the shoulder by the use of a ponytail, or braid;
 - v. acceptable accessories to secure hair include, but are not limited to, clips, barrettes, bobby pins, fabric elastics, elastic bands, and hair nets;
 - vi. all styles of facial hair is authorized;
 - vii. certain limitations to hair may be applied, if there is the possibility or risk of injury to the member;
 - viii. safety must be considered at all times.

- a) Les cheveux doivent :
 - i. ne pas empêcher le port correct de la coiffe ;
 - ii. être soigné et propre ;
 - iii. la coloration des cheveux est autorisée ;
 - iv. les cheveux longs sont autorisés, mais doivent être attachés en conséquence lorsqu'ils s'étendent sous le haut / la crête de l'épaule à l'aide d'une queue de cheval ou d'une tresse ;
 - v. les accessoires acceptables pour fixer les cheveux comprennent, sans s'y limiter, les pinces, les barrettes, les épingles à cheveux, les élastiques en tissu, les bandes élastiques et les filets à cheveux ;
 - vi. tous les styles de pilosité faciale sont autorisés ;
 - vii. certaines limitations aux cheveux peuvent être appliquées, s'il existe une possibilité ou un risque de blessure pour le membre ;
 - viii. la sécurité doit être prise en compte à tout moment.

1.07 Tattoos | Tatouages

- a) Tattoos are permitted, however they must not include:
 - i. criminal activities (e.g., criminal gangs),

- a) Les tatouages sont autorisés, mais ils ne doivent pas inclure ;
 - i. les activités criminelles (p. ex., les gangs criminels),

- ii. tattoos that promote and / or express, on the basis of a prohibited ground of discrimination as defined in the CHRA, the following: hatred, violence, discrimination, or harassment;
- iii. tattoos that represent or may be considered to be hateful, racist, sexist or criminal or that demonstrates discrimination as defined by the CHRA.

- ii. les tatouages qui font la promotion et/ou expriment, sur la base d'un motif de distinction illicite tel que défini dans la LCDP, ce qui suit : haine, violence, discrimination ou harcèlement ;
- iii. les tatouages qui représentent ou peuvent être considérés comme haineux, racistes, sexistes ou criminels ou qui font preuve de discrimination au sens de la LCDP.

1.08 Religious and Spiritual Considerations | Considérations religieuses et spirituelles

- a) The Navy League of Canada recognizes and respects the diverse religious and cultural backgrounds of our members. The Navy League of Canada promotes an inclusive and supportive environment that values and accommodates various beliefs and practices.
- b) The Navy League of Canada's policy regarding religious and spiritual traditions should be respected at all times; however, where there is a risk of safety or risk of injury – the safety of our members will be considered at all times and therefore restrictions may be applied to prevent injury.

- a) La Ligue navale du Canada reconnaît et respecte les diverses origines religieuses et culturelles de ses membres. La Ligue navale du Canada fait la promotion d'un environnement inclusif et solidaire qui valorise et tient compte de diverses croyances et pratiques.

- b) La politique de la Ligue navale du Canada concernant les traditions religieuses et spirituelles doit être respectée en tout temps ; cependant, lorsqu'il y a un risque de sécurité ou de blessure, la sécurité de nos membres sera prise en compte à tout moment et, par conséquent, des restrictions peuvent être appliquées pour éviter les blessures.

c) **INDIGENOUS PEOPLES**

- i. Members who were issued the Aboriginal Veteran Millenium Medal (AVMM) may wear the Medal during Indigenous specific events. The AVMM is worn with the of Service Dress and is to be placed on the right-hand side of the uniform, under the name tag.
- ii. The Métis Sash may be worn by Métis members of the League during all ceremonial occasions or events, including parades, mess dinners, awards presentations, or Indigenous events. Based on the Métis teachings, it may be worn around the waist, outside the tunic, tied on the left, with the sash ends falling off the left hip, or over the right shoulder, falling off the hip.

c) **LES POPULATIONS AUTOCHTONES**

- i. Les membres qui ont reçu la Médaille du millénaire des vétérans autochtones (MAVM) peuvent porter la Médaille lors d'événements propres aux Autochtones. La MAVM se porte avec la tenue de service et doit être placée sur le côté droit de l'uniforme, sous la plaquette patronymique.
- ii. L'écharpe métisse peut être portée par les membres métis de la Ligue lors de toutes les cérémonies ou de tous les événements, y compris les défilés, les dîners au mess, les remises de prix ou les événements autochtones. D'après les

d) **MEMBERS OF THE SIKH FAITH** – the following five symbolic requirements are authorized for wear:

- i. Kesh
- ii. Kanga
- iii. Kara
- iv. Keshera
- v. Kirpan

Turbans – may be worn by members while in service dress (white) or work dress (black). The Cap Badge shall be worn centred on the front of the turban and on the crossing points of any ribbons. The cap badge may be removed for safety concerns.

e) **MEMBERS OF THE MUSLIM FAITH** – for religious or spiritual considerations, members are authorized to wear the hijab. A long sleeve shirt in lieu of a short sleeve shirt may be authorized.

- i. The hijab will be worn in a fashion to permit the correct wearing of the head dress;
- ii. The hijab is worn under the shirt collar in all orders of dress;
- iii. The shirt will be worn outside the skirt or pants in all orders of dress – it shall not pass the lower portion of the tunic;
- iv. Either a one piece or two piece hijab may be worn – white while in service dress and black while in work dress

f) **MEMBERS OF THE JEWISH FAITH** – for religious and spiritual considerations, members are authorized when not wearing their head dress may wear a plain unpatterned, unadorned cloth kippot (white for peaked cap or navy blue (or black) when berets are worn.

enseignements métis, il peut être porté autour de la taille, à l'extérieur de la tunique, noué à gauche, avec les extrémités de l'écharpe tombant de la hanche gauche, ou sur l'épaule droite, tombant de la hanche.

d) **MEMBRES DE LA FOI SIKHE** – le port des cinq exigences symboliques suivantes est autorisé :

- i. Le Kesh
- ii. Le kanga
- iii. Le Kara
- iv. Le Keshera
- v. Le Kirpan

Turbans – peuvent être portés par les militaires en tenue de service (blanche) ou en tenue de travail (noire). L'insigne de casquette doit être porté centré sur le devant du turban et sur les points de croisement des rubans. L'insigne de casquette peut être retiré pour des raisons de sécurité.

e) **MEMBRES DE LA FOI MUSULMANE** – pour des raisons religieuses ou spirituelles, les membres sont autorisées à porter le hijab. Une chemise à manches longues au lieu d'une chemise à manches courtes peut être autorisée.

- i. Le hijab sera porté de manière à permettre le port correct de la coiffure ;
- ii. Le hijab est porté sous le col de la chemise dans tous les ordres vestimentaires ;
- iii. La chemise doit être portée à l'extérieur de la jupe ou du pantalon dans tous les ordres de tenue – elle ne doit pas dépasser la partie inférieure de la tunique ;
- iv. Un hijab une ou deux pièces peut être porté – blanc en tenue de service et noir en tenue de travail.

f) **MEMBRES DE LA FOI JUIVE** – pour des raisons religieuses et spirituelles, les

membres sont autorisés lorsqu'ils ne portent pas leur coiffure de LN, à porter une kippot en tissu sans motif et sans fioritures (blanche pour la casquette à visière ou bleu marine (ou noir) lorsqu'ils portent des bérets.

SECTION 2 – CADET UNIFORMS | UNIFORMES DES CADETS

2.01 Required Wear | Vêtements obligatoires

- a) Navy League Cadets shall wear uniforms consisting of:
- i. Cap - White, naval pattern; or, if appropriate Turban – White, navy league pattern or Hijab – White, navy league pattern.
 - ii. Ball Cap - For activities that may cause damage to the white cap, an approved Navy League Cadet Ball Cap may be worn. All cadets present for any activity must wear the same head dress. Ball Caps to meet Navy League specifications as outlined under optional wear.
 - iii. Cap Ribbon - "Navy League Cadets" or Corps name, as per approved pattern.
 - iv. Shirt – Postman blue, long sleeved, Navy League pattern.
 - v. Insignia - Shoulder flashes - "Navy League Cadets".
 - vi. Rank Epaulette - Navy League pattern. The epaulette may be used in place of the rank badges to maintain the NL Cadet Shirt.
 - vii. Other Badge (Trade, skill, award, etc.)
 - viii. Lanyard - White, naval pattern.
 - ix. Trousers - Black, Navy League pattern.
 - x. Belt - White, Navy League pattern.
 - xi. Gaitors – White, to be worn by Coxswain, Regulating PO, Chief Boatswain Mate, QuarterMaster and Company Gunners only if a Corps has those positions.
 - xii. Boots - Military style, black.
 - xiii. Socks - Plain black.
- a) Les cadets de la Ligue navale, masculins ou féminins, doivent porter un uniforme composé des articles suivants :
- i. Chapeau : blanc, modèle naval ou turban approprié – blanc, modèle de la ligue navale ou hijab – blanc, modèle de la Ligue navale.
 - ii. Casquette de baseball – Pour les activités qui peuvent causer des dommages à la casquette blanche, une casquette d'un modèle approuvé des cadets de la Ligue navale peut être portée. Tous les cadets présents à une activité doivent porter la même coiffure. La section Port facultatif décrit les caractéristiques que doivent avoir les casquettes.
 - iii. Ruban du chapeau : « Cadets de la Ligue navale » ou le nom du corps de cadets, conforme au modèle approuvé.
 - iv. Chemise : bleue, à manches longues, modèle et couleur de la Ligue navale.
 - v. Insignes : insignes d'épaule « Cadets de la Ligue navale ».
 - vi. Épaulette de grade : modèle de la Ligue navale. Il est permis d'utiliser l'épaulette au lieu des insignes de grade pour préserver la chemise de cadet de la LN.
 - vii. Autres (spécialité, qualification, décoration, et autres).
 - viii. Cordon : blanc, modèle naval.
 - ix. Pantalon : noir, modèle de la Ligue navale.
 - x. Ceinture : blanche, modèle de la Ligue navale.
 - xi. Guêtres : blanches, portées par le capitaine d'armes, le second maître régulateur, le maître de manœuvre, le quartier-maître et les canonnières de la compagnie, si un corps utilise ces désignations.

- xii. Bottines : noires de style militaire.
- xiii. Chaussettes : noires sans motif.

2.02 Seasonal Wear | Port facultative

- a) Corps Badges - Provided all Cadets in the Corps wear them, approved Corps badges may be worn on the left breast of the shirt, 1.5 cm above the seam of the pocket flap, centred above the button.
- b) Nametags – Provided all Cadets in the Corps wear them, a 3" x 1/2", surname only, white lettering on black background name tags may be worn on the right breast of the shirt, immediately above the seam of the pocket flap, centred above the button.
- c) Winter Dress -Parka, blue, Navy League pattern. Peajacket, navy blue, Navy League pattern are grandfathered in for Corps that still can outfit all their cadets until Parkas are available. In addition, Rank Slip ons may be worn on the Cadet Parka. Toques, black Navy League pattern, are available. If worn, they should be worn by all cadets.
- d) Camp Hat – For summer camps or prolonged outdoor activities, the camp hat may be worn. They are not to be worn at public events, such as parades or other events that the proper headdress should be worn.
- e) Cadet Work dress - Cadets may wear work dress when their dress uniform would not be appropriate or would be subject to soiling or damage. Work dress shall NOT be worn on formal parades or other ceremonial occasions. All Cadets must be consistent with the wearing of the same uniform. The approved work dress consists of:
 - i. Cap - Navy League style ball cap
 - ii. Shirt – Corps t-shirt. Corps name and crest. Consistent colour for all cadets
 - iii. Trousers – Dark, civilian pattern
 - iv. Shoes – Running shoes
- f) Ball Caps – The wearing of Ball Caps is only authorized on normal training nights, Corps training weekends or events authorized by
 - a) Insignes de corps - à condition que tous les cadets du corps le portent, on peut placer un insigne de corps approuvé à gauche, sur la poitrine de la chemise, à 1,5 cm au-dessus de la couture du rabat de la poche, centré au-dessus du bouton.
 - b) Plaquettes patronymiques - à condition que tous les cadets du corps la portent, on peut porter une plaquette patronymique de 3 po (7,62 cm) sur ½ po (1,27 cm) à lettres blanches sur fond noir sur la poitrine de la chemise au-dessus de la couture du rabat de la poche droite, centré au-dessus du bouton.
 - c) Tenue d'hiver - parka bleu, modèle de la Ligue navale. Le caban marine, modèle de la Ligue navale, peut encore être porté dans les corps qui peuvent encore le fournir à tous leurs cadets jusqu'à ce qu'ils aient des parkas. Des épaulettes de grade enfilables peuvent aussi être portées sur le parka de cadet. Tuques : On peut se procurer des tuques du modèle de la Ligue navale. Si elles sont portées, elles doivent l'être par tous les cadets.
 - d) Chapeau de camp – Pour les camps d'été ou des activités prolongées en plein air, le port du chapeau de camp est permis. Ce chapeau ne doit pas être porté à des événements publics, parades ou événements où la coiffure appropriée doit être portée.
 - e) Tenue de travail des cadets – Les cadets peuvent porter un uniforme de travail quand il ne serait pas convenable de porter leur tenue de cérémonie ou qu'elle pourrait être souillée ou endommagée. La tenue de travail ne doit PAS être portée pour les parades ou cérémonies. Tous les cadets doivent porter le même uniforme. La tenue de travail approuvée est composée des articles suivants :

the Division Chair for Navy League Cadets or the Division Commander. They are not to be worn at public events such as Parades, fundraisers or other events that the proper headdress should be worn. The Ball Caps are meant to be used to save wear and tear on the White Caps not as a replacement for them.

The Ball Caps are to be Black in colour and have the inscription embroidered in white or gold lettering as follows: Navy League Cadet Corps as one line arced over the Corps name; Corps name (not including "NLCC") to be in straight line across brim of Cap.

NAVY LEAGUE CADET CORPS
ADMIRAL MARTIN

- i. Casquette – modèle de la Ligue navale
 - ii. Maillot – t-shirt du corps. Nom du corps et écusson. Couleur uniforme pour tous les cadets
 - iii. Pantalon – de couleur sombre, modèle civil
 - iv. Souliers – souliers de course
- f) Casquette - Le port de la casquette est permis seulement les soirs d’instruction ordinaires ou aux activités d’instruction du corps qui ont lieu la fin de semaine ou aux activités permises par le président de division ou le commandant de division de la Ligue navale. Elle ne doit pas être portée à des événements publics tels que parades, activités-bénéfiques ou autres qui exigent le port de la coiffure (chapeau) réglementaire. L’utilisation des casquettes évitera l’usure ou l’endommagement prématurés des chapeaux blancs et leur remplacement.

La casquette doit être noire et porter l’inscription brodée suivante en lettres blanches ou or : Corps de cadets de la Ligue navale en arc au-dessus du nom du corps; nom du corps (sans la mention CCLN) en ligne droite au-dessus de la visière de la casquette.

CADETS DE LA LIGUE NAVALE
PHARE ST-LAURENT

2.03 Badges and Awards | Insignes et decorations

- a) The following badges and awards are authorized for wear on a Navy League uniform a brassard (left arm) (See Annex C for placement). The only authorized badges to be worn on the Navy League Cadet Uniform Shirt are the “shoulder flashes.”
- a) Le cadet et la cadette de la Ligue navale sont autorisés à porter sur leur uniforme ou sur un brassard (au bras gauche) les insignes et décorations suivants (voir l’annexe C pour la position). Les seuls insignes autorisés à être portés sur le chandail de l’uniforme des cadets de la Ligue navale sont les « insignes d’épaule ».
- b) Trade Badges (Only one to be worn)
- b) Insignes de spécialité (un seul sera porté)

- i. Regulators Badge
- ii. Communicator Badge
- iii. Musician Badge
- iv. Gunnery Badge
- v. Boatswain Badge

- i. Insigne de modérateur
- ii. Insigne de communicateur
- iii. Insigne de musicien
- iv. Insigne de canonnier
- v. Insigne de manœuvrier

c) Awards and Skill Badges

- i. Badge of Excellence
- ii. Award For Merit Badge
- iii. Navy League Cadet We Can Help Badge
- iv. First Aid Badge (other)
- v. Sailing Badge
- vi. Semaphore Badge
- vii. Boatwork Badge
- viii. Marksman Badge
- ix. Summer Camp Badge
- x. GeoCaching Badge
- xi. Bubblemaker Badge

- d) Cadets may wear a maximum of one trade badge on the brassard;
- e) Cadets may wear a maximum of five award and skill badges on the brassard;
- f) The uppermost badge is to be the "Merit" Badge; the next is to be a First Aid badge; and at the cuff any two qualification badges, e.g. the Boatwork, Semaphore, or marksman Badge.

c) Décorations

- i. Insigne d'excellence
- ii. Insigne de mérite
- iii. L'insigne de secourisme des cadets de la Ligue navale
- iv. Insigne de secourisme (autre)
- v. Insigne de voile
- vi. Insigne de signaleur
- vii. Insigne de manœuvre d'embarcations
- viii. Insigne de tireur de précision
- ix. Insigne de camp d'été
- x. Insigne de geocaching
- xi. Insigne de Bubblemaker

- d) Les cadets peuvent porter un maximum d'un insigne de spécialité sur le brassard ;
- e) Les cadets peuvent porter un maximum de cinq insignes de décorations sur le brassard ;
- f) L'insigne le plus élevé doit être l'insigne « Mérite » ; le prochain sera un insigne de secourisme ; et à la manchette deux insignes de qualification, par exemple l'insigne de manœuvre des embarcations, le sémaphore ou l'insigne de tireur de précision.

2.04 Other Cadet Awards | Autres décorations pour les cadets

- a) The Navy League Award of Commendation ribbon awarded in accordance with NL Honours and Awards Program to be worn on the right side centred between the top and bottom of the pocket.
- b) The Navy League Award of Excellence Medal awarded by National Board of Directors shall be worn on the right side immediately above the pocket seam and outlined in Annex D.
- c) Replacement costs for damaged or lost medals and decorations shall be the

- a) Le ruban pour « Citation de la Ligue navale », décerné conformément au Programme des distinctions honorifique et des récompenses de la LN doit être porté sur le côté droit, centré entre le haut et le bas de la poche.
- b) La médaille ou le ruban du prix d'excellence de la Ligue navale décerné par le Conseil national sera porté sur le côté droit de la poitrine. Voir l'annexe D.
- c) Les cadets seront personnellement responsables des coûts associés au

responsibility of the individual.

- d) If awarded, a Bravo Zulu pin may be worn, centered above the right pocket (above nametag if worn).
- e) Anchor Pin, approved pin available from NJMS Medal Inc. is available to be worn by one cadet per corps at a time. Pin is to highlight the cadet of the month, or best dressed, or other signifier awarded by the Corps. Pin use is optional. If worn, the pin is to be on the left collar of the shirt.

remplacement des médailles ou des décorations endommagées ou perdues.

- d) Si elle a été décernée, une épinglette Bravo Zulu peut être portée centrée au-dessus de la poche droite (au-dessus de la plaquette patronymique, s'il y a lieu).
- e) L'épinglette en forme d'ancre disponible au Médailles NJMS Inc. à la particularité qu'elle ne peut être portée que par un seul cadet du corps à la fois. Elle sert à distinguer le cadet du mois, le mieux habillé (uniforme approprié) ou un autre titre du genre décerné par le corps. L'utilisation de l'épinglette est facultative. Si elle décernée, elle doit être sur la gauche du col de chemise.

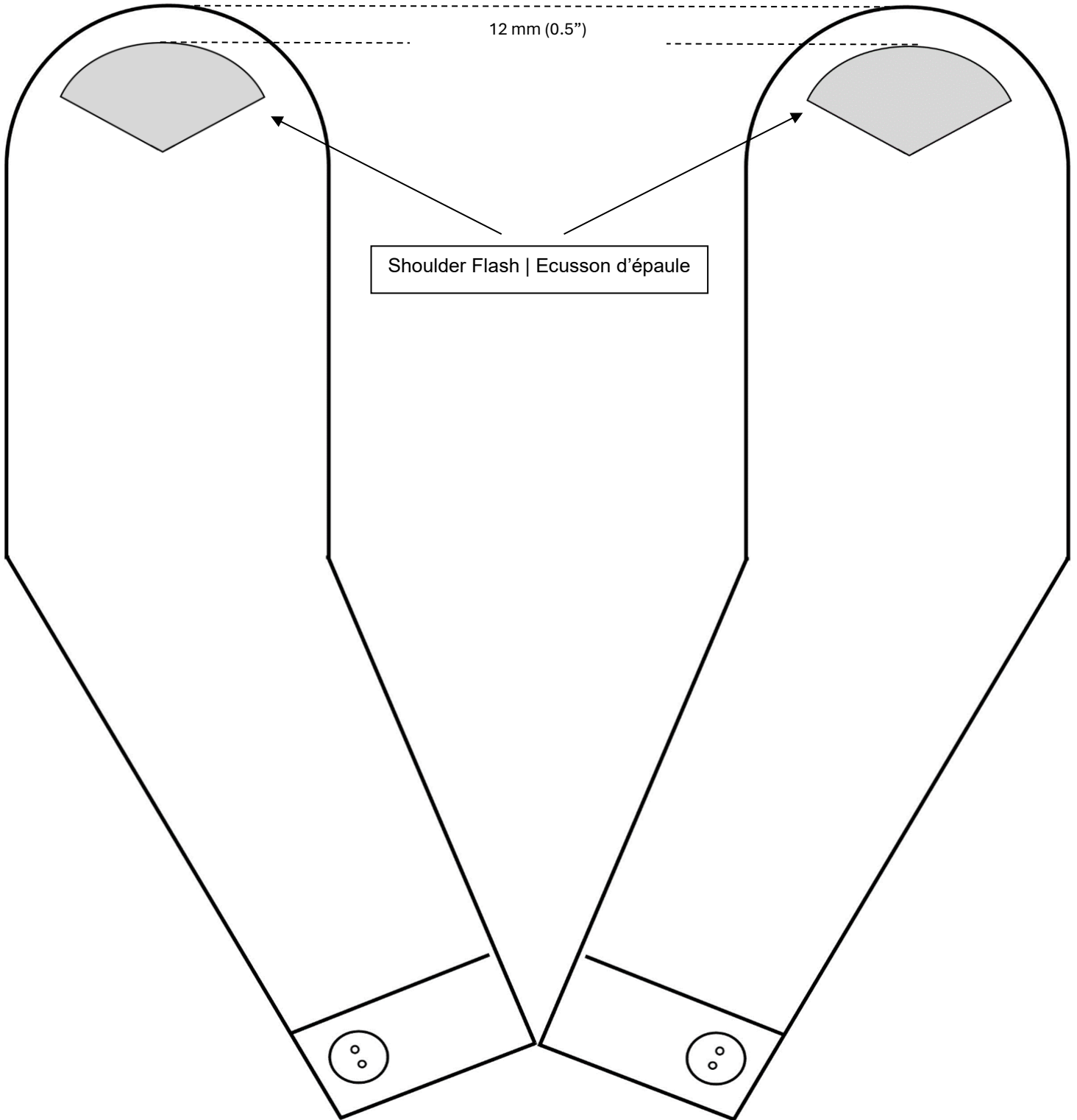
ANNEX A | ANNEXE A – CADET BADGES | INSIGNES DES CADETS

RIGHT SLEEVE |
MANCHE DROITE

LEFT SLEEVE |
MANCHE GAUCHE






12 mm (0.5")

Shoulder Flash |
Ecusson d'épaule










ANNEX B | ANNEXE B – CADET TRADES, AWARDS AND SKILLS BADGES | INSIGNES DE SPÉCIALITÉS ET DÉCORATIONS

TRADE BADGES | INSIGNES DE SPÉCIALITÉ

				
Regulator Modérateur	Communicator Communicateur	Musician Musicien	Gunnery Cannonier	Boatswain Manoeuvrier

AWARDS AND SKILLS BADGE | DÉCORATIONS

					
Award of Excellence Insigne d'excellence	Award for Merit Mérite	"We Can Help" First Aid Secourisme de la Ligue navale	First Aid Badge (Other) Secourisme (autre)	Sailing Voile	Semaphore Signaleur

				
Boatwork Manoeuvre des embarcations	Marksmanship Tireur de précision	Summer Camp Insigne de camp d'été	Geocaching	Bubblemaker

ANNEX C | ANNEXE C – ARM BRASSARD (LEFT ARM) | BRASSARD (BRAS GAUCHE)



ANNEX D | ANNEXE D – PLACEMENT OF THE NAVY LEAGUE AWARD OF EXCELLENCE (RIGHT SIDE) | LA POSITION DE LA MÉDAILLE DU PRIX D'EXCELLENCE DE LA LIGUE NAVALE (COTÉ DROIT)



ANNEX E | ANNEXE E – CADET UNIFORM WEARING AND MAINTENANCE INSTRUCTIONS | ENTRETIEN ET PORTE DE L'UNIFORME

CAP

Your cap should be cleaned with a soft brush, warm or hot water, and a lite non-abrasive such as dish soap. Liquid shoe polish should not be used. After your cap is clean it should be placed in a bag and stored where it won't get crushed. The top of a closet is a good place.

The cap tally lettering should be centred on the front of the cap. The bottom should be in line with the ridge and tied tight with the bow centred on the left seam of the cap.

The cap must be worn with the bow of the cap tally to the left side of the head. The front edge of the cap should be parallel to the ground, 1 inch above the eyebrows.

TROUSERS

Turn inside out and press with a damp lint-free cloth over the seams. **DO NOT** put a crease down the front of your trousers. In most cases each side must be done separately, as the seams at the sides do not usually line up. When finished leave them inside out and place on a pant hanger or a hanger that will not leave a crease through the middle.

SHIRT

If you iron your shirt on a high temperature inside out (all except the sleeves) it will come out nicely. For the sleeves, place them on the ironing board with the seam to one side. Iron each sleeve flat and ensure that there are no creases. The sleeve will have to be rolled on the board in order to ensure that the entire sleeve has been pressed. Make sure no threads (Irish pennants) are sticking out. If so, clip them off with a pair of scissors. Press your collar, epaulettes, and cuffs.

The shirt should be worn neatly tucked into the pants and open-collared (top button left undone).

Note: Your shirt and trousers should be washed in warm or cold water and can be washed with all dark clothes when a laundry is done. They can be machine dried and then both need to be pressed.

WEB BELT

Remove the buckles and wash in hot soapy water. If the belt is extremely dirty, (it shouldn't be if it is being

CHAPEAU

Vous devez nettoyer votre chapeau avec une brosse douce, de l'eau chaude ou tiède et un produit doux et non abrasif tel que du détergent à vaisselle. Le cirage à chaussures liquide est déconseillé. Après avoir nettoyé votre chapeau, placez-le dans un sac et rangez-le dans un endroit où il ne sera pas écrasé, par exemple sur la tablette d'un placard.

Les lettres du ruban du chapeau doivent être centrées sur le devant. Le bas devrait être parallèle à la partie supérieure et il devrait être attaché serré avec la boucle centrée sur la couture gauche du chapeau.

Le chapeau doit être porté avec la boucle du ruban du côté gauche de la tête. La ligne frontale du chapeau devrait être parallèle au sol, à un pouce au-dessus des sourcils.

PANTALON

Le pantalon à l'envers, repassez-le en posant sur les coutures un linge humide qui ne peluche pas. **ATTENTION DE NE PAS FAIRE DE PLI** sur le devant du pantalon. Dans la plupart des cas, vous devrez repasser chaque côté séparément, puisque les coutures des côtés ne s'alignent pas nécessairement à la perfection. Quand vous aurez terminé, laissez-le à l'envers et placez-le dans un cintre à pantalon ou sur un cintre qui ne fera pas de pli au milieu.

CHEMISE

Votre chemise sera impeccable si vous la repassez à haute température et à l'envers (sauf les manches). Repassez le col, les épaules et les poignets. Pour repasser les manches, placez-les sur une jeannette avec la couture sur le côté. Repassez chaque manche à plat en vous assurant qu'il n'y a pas de faux plis. Vous devrez faire pivoter la manche sur la jeannette pour qu'elle soit repassée partout. Assurez-vous qu'aucun fil ne dépasse. Si c'est le cas, ne tirez pas dessus, coupez-les simplement avec des ciseaux. Repasser le col, les épaulettes et les manchettes.

cleaned regularly) you may wash it using bleach. Ask an adult to help you.

LANYARD

Made of cotton, it is machine washable DO NOT DRY IT IN A DRYER. To dry, place some tape on a nail somewhere so rust will not get on the lanyard and then tie a shoe to the other end for weight. If it is done this way it will look new for years.

It is worn around your neck, through the epaulets with the knot at the second button, looped at the fourth button and the remainder tucked neatly in the left breast pocket.

BOOTS/SHOES

Place a LIGHT coat of black shoe polish (Kiwi works best) on the boots let it dry for 15 to 20 minutes, then using cold-water rub in small circles until a shine can be seen. When finished the boots can be buffed with an old nylon. Do not use a shoe brush, it works fine for normal shoes, however, it is next to impossible to get a high gloss shine using a brush. Your boots should be polished after every time you wear them. When finished put them in a place where they will not get scuffed.

La chemise est portée de manière à ce que les pans soient bien insérés dans le pantalon et le col ouvert (premier bouton détaché).

Remarque : La chemise et le pantalon devraient être lavés à l'eau froide ou tiède avec des vêtements foncés. Ils peuvent être mis dans la sècheuse, mais ils doivent être repassés (voir ci-dessus).

CEINTURE DE TOILE

Enlevez la boucle et nettoyez-la dans de l'eau chaude savonneuse. Si la ceinture est très sale (elle ne devrait pas l'être si vous la nettoyez régulièrement), vous pouvez la laver avec du javellisant, mais assurez-vous de demander l'aide d'un adulte.

CORDON

Il est en coton et donc lavable à la machine, MAIS IL NE VA PAS DANS LA SÈCHEUSE. Pour le faire sécher, accrochez-le sur un clou enveloppé de ruban adhésif pour éviter de tacher le cordon avec de la rouille et attachez un soulier au bout pour faire un poids. En procédant de cette façon, votre cordon aura l'air neuf pendant des années. Pour mettre le cordon, placez-le autour du cou, passez-le dans les épaulettes, attachez-le avec un nœud au deuxième bouton, enroulez-le autour du quatrième bouton et insérez soigneusement le bout restant dans la poche à poitrine gauche.

BOTTINES/SOULIERS

Étalez une FINE couche de cirage noir (Kiwi recommandé) sur les bottines et laissez sécher de 15 à 20 minutes. Frottez-les ensuite avec un peu d'eau froide en faisant de petits cercles, jusqu'à ce qu'elles se mettent à briller. Vous pouvez alors les polir avec un vieux bas de nylon. N'utilisez pas de brosse à chaussures; ce type de brosse convient pour les souliers ordinaires, mais il ne fera pas briller vos bottines. Vous devez les cirer chaque fois que vous les avez portées. Quand vous avez fini, rangez-les à un endroit où elles ne risquent pas d'être égratignées.